

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le vendredi 27 janvier 2017 à 9h30  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : M. André Léveillé maire  
M. Yvon Veillette conseiller municipal  
M. Gilles Damphousse conseiller municipal  
M. Gaétan Tessier conseiller municipal  
Mme Alyne Trépanier directrice générale  
Me Julie Marchand greffière

Sont absentes : Mme Danielle Cormier conseillère municipale  
Mme Annie Pronovost conseillère municipale  
Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

**2017-01-33** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-34** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les  
membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que  
présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion du règlement numéro 406-2017 décrétant des travaux d'installation de captage d'eau souterraine et de traitement de l'eau potable et des travaux connexes à la Petite-Mékinac dans le cadre d'un projet intermunicipal et autorisant un emprunt de 2 079 845 \$ et abrogeant le règlement numéro 397-2016;
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES TRAVAUX CONNEXES À LA PETITE-MÉKINAC DANS LE CADRE D'UN PROJET INTERMUNICIPAL ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 079 845 \$ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2016**

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 406-2017.

Ce projet a pour objet de décréter des travaux d'installation de captage d'eau souterraine et de traitement de l'eau potable et des travaux connexes à la Petite-Mékinac dans le cadre d'un projet intermunicipal, d'autoriser un emprunt de 2 079 845\$ et d'abroger le règlement numéro 397-2016.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2017-01-35**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
et résolu que la séance soit levée à 9 heures 42.

Adoptée à l'unanimité

---

Me Julie Marchand, greffière

---

André Léveillé, maire